

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 août 2010
N°644

Grenelle Environnement - Photovoltaïque La France en avance sur ses objectifs Ajustement des tarifs pour les projets professionnels et les gros projets Concertation à l'automne sur une adaptation du dispositif

Annexe : ancienne et nouvelle grille tarifaire

Tarif d'achat français

Tarif		Jusqu'au 31 août 2010 (arrêté du 12 janvier 2010) (c€/kWh)	A partir du 1 ^{er} septembre 2010 (c€/kWh)
Intégré au bâti	résidentiel < 3kW	58	58
	Résidentiel > 3kW	58	51
	Enseignement et santé	58	51
	Autres	50	44
Intégration simplifiée	Tout bâtiment	42	37
Centrale au sol	Nord de la France	37.68	33.12
	Sud de la France	31.4	27.6
	DOM	40	35.2